



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 5 février 2025

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, ~~MICHEL Benoît~~, VITRY Sandrine, HAUVILLE Anne, FARDOIT Jean, BIGNON Jérôme, DE LA HITTE Edouard, ~~BOURCET Benoît~~, STUMBOFF Richard, GORET Jasmy, ~~LECHAT Anne-Sophie~~, RETAILLÉ Claire

Excusés : MICHEL Benoît, LECHAT Anne-Sophie

Absent : BOURCET Benoît

Secrétaire de séance : DE LA HITTE Edouard

Pouvoirs : MICHEL Benoît donne pouvoir à CASTEL Guillaume
LECHAT Anne-Sophie donne pouvoir à GLORIA Fabrice

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 janvier 2025

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 8 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 8 janvier 2025.

Don au Refuge 61

M. le Maire annonce aux membres du conseil municipal le décès de Madame Michelle Hayère, conseillère municipale de 2014 à 2020. Habituellement, la commune offre une gerbe de fleurs pour la cérémonie d'inhumation. La famille avait fait part de la volonté de Mme Hayère de ne pas recevoir de fleurs mais de favoriser les dons pour le Refuge 61 qui accueille les animaux domestiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser un don exceptionnel de 50 euros à l'association Refuge 61 dans le cadre du décès de Mme Michelle Hayère.

Participation à la destruction des nids de frelons asiatiques

M. le Maire indique avoir reçu un courrier du GDS (Groupement de Défense Sanitaire) de l'Orne relatif à la lutte contre les frelons asiatiques. Pour rappel, depuis 2019, le GDS, le Département et la Commune de Moulins-la-Marche participaient au financement de la lutte contre le frelon asiatique, à hauteur de 33% chacun limité à 50 euros.

Lors de sa séance de décembre 2024, le Département a décidé de ne plus participer financièrement.

Afin de continuer cette lutte, le GDS cherche actuellement d'autres financeurs, notamment le Fond Vert. Pour l'instant, le GDS n'a pas eu de retour pour la participation de ce fonds.

Dans ce contexte, il est demandé en plus à la commune de participer pour l'instruction des dossiers à hauteur de 10 euros par dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la participation de 10 euros par dossier pris en charge et maintient sa participation à hauteur de 33% du coût de la prestation de destruction de nids limitée à 50 euros.

Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire indique que les « restes à réaliser » sont des opérations engagées en 2024 mais non réalisées. Elles sont donc « reportées » sur le budget 2025.

Pour les dépenses, il s'agit de la mise en place de cavurnes et du columbarium, le remplacement d'un mât d'éclairage public, les travaux de la rue Jean Gabin, la plantation d'une haie et l'effacement au lieu-dit La Gare.

Pour les recettes, il s'agit du versement de la subvention relative à la mise en place du columbarium.

Certains investissements sont déjà actés en 2025 comme le renforcement de la haie devant la coopérative agricole suite à plusieurs accidents ayant endommagés les plants, le complément des plaques de rue et numéros dans le cadre de l'adressage, la mise en place des nouveaux radiateurs dans la salle des Tilleuls, l'acquisition de l'armoire anti-feu pour les registres d'état-civil, l'aménagement des locaux de France Services pour l'accueil de l'Agence Postale Communale (frais qui seront ensuite remboursés par La Poste), la création de 3 places de stationnement Rue Jean Gabin et l'aménagement pour la laverie. La création du lotissement Belle Vue est en cours. Par contre, nous sommes toujours dans l'attente d'un contact avec le Groupe Casino pour l'acquisition de l'ancienne supérette.

Concernant les projets pour l'année 2025, un débat s'ouvre sur les potentiels projets et réalisations à mener :

- Comme tous les ans, il est souhaitable de procéder à la **relève d'une dizaine de tombes** abandonnées dans le cimetière communal.

- L'an passé, nous avons acheté de nouvelles tables pour la salle des fêtes. Il conviendrait cette année de compléter le mobilier de la salle des fêtes par l'achat de **nouvelles chaises**.

- Les **fenêtres des logements** Impasse des Oiseaux ont des soucis de fermeture. Elles sont cintrées. Les volets intérieurs n'étant pas adaptés, ils endommagent aussi les structures des fenêtres.

- Lors d'une précédente séance, il avait été proposé de créer un **parking pour les professionnels de santé** en bout du terrain de foot, sur l'ancien terrain de pétanque.

- Il est proposé de mettre en place des **filets pare-ballons** au niveau du terrain multisports, le long de la rue de Schmitten et du terrain de foot en vue de l'aménagement du parking.

- Il est rappelé que **la toiture du cinéma** est ancienne et pleine de mousse. Il faudrait prévoir des travaux sur cette toiture.

- **L'enduit de l'église** se dégrade du côté sud.

- Suite au passage de la commission de sécurité dans la salle des fêtes, le SDIS a sollicité la mise en place d'une **nouvelle alarme incendie**.

- **La monobrosse** qui était utilisée pour le nettoyage du parquet de la salle des fêtes est cassée. Il serait utile d'en acheter une nouvelle qui nettoie et cire.

- M. Stumboff propose de lancer une réflexion sur la mise en valeur de **la place de l'ancien marché**, devant les anciennes prisons.

- Mme Hauville revient sur la possibilité de refaire **l'escalier d'accès à la motte féodale** au départ de la Place St Laurent.

- Dans le cadre de l'aménagement de la Rue Jean Gabin, il conviendrait de prévoir la **mise en place de bancs** le long de la rue.

- Mme Retaillé s'interroge sur le devenir du **bâtiment du 26 grande rue**. Une offre d'achat a été effectuée mais le propriétaire souhaite une somme supérieure aux 5.000 euros proposés. Ce dossier pourrait être étudié dans le cadre de l'étude stratégique ?

- M. Bignon propose de **détruire la plate-forme béton** au carrefour de la Route de la Trappe qui recevait les containers de tri sélectifs avant qu'ils ne soient déplacés Rue du Prieuré.
- Dans ce secteur, une **mise en valeur du calvaire**, par un nettoyage des abords et du fleurissement, améliorerait l'aspect de ce lieu.
- Mme Vitry suggère aussi d'améliorer la **signalétique** relative aux différents parkings de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de demander les devis relatifs à tous ces points afin d'orienter les choix d'investissement pour l'année 2025.

Divers

- Les élèves de CM2, qui ont participé à la classe de neige, nous ont tous envoyé une carte postale de Valloire. Ils nous relatent leur joie d'être à la montagne et remercient l'ensemble du conseil municipal pour la subvention qui leur a permis de vivre un agréable séjour.

- M. le Maire rappelle que la borne de recharge des véhicules électriques a été enlevée temporairement pour restauration. Le Te61 nous a sollicité pour réfléchir à un emplacement plus sécurisé afin d'éviter les dégradations. La contrainte est que cette borne doit être positionnée à proximité d'un transformateur électrique. Il a été proposé : la Place du 8 Mai 1945, la Place St Laurent, Impasse de la Maternelle et Rue Jean Gabin entre la maison médicale et la coopérative agricole.

M. Stumboff fait remarquer que la place du 8 mai est régulièrement saturée. Pour lui, bloquer deux places pour la recharge électrique n'est pas judicieux.

Mme Vitry fait le même constat pour ce qui concerne la place du 19 mars, notamment aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Reste deux options :

- Place St Laurent : M. Bignon propose de déplacer la borne parallèlement à la Route du Percheron, entre les arbres. Cela augment la visibilité de la borne et améliore sa sécurisation.

- Parking du pôle de santé : il y a un flux de véhicules assez important.

Pour ces deux endroits, qui se situent sur des axes passant, l'accessibilité au centre-bourg est possible et facile.

En tout état de cause, il va aussi être proposé au Te61 d'étudier la possibilité d'installer cette borne de recharge sur le parking de la salle des fêtes.

- M. le Maire avait remarqué un défaut de programmation de l'éclairage public dans le centre du bourg, correspond à l'armoire n°2. M. Stumboff confirme que l'éclairage est allumé toute la nuit du samedi au dimanche. Une mise à jour de l'ensemble des armoires va être demandées auprès de l'entreprise qui gère notre maintenance.

- M. le Maire fait un point explicatif sur l'étude stratégique « attractivité des petites centralités ». Le bureau d'étude Quartier Libre va intervenir sur notre commune. Une première phase de repérage va prochainement avoir lieu. Il s'agit d'un travail en concertation avec les élus, les habitants et le milieu associatif et professionnel. Une deuxième phase de projet mettra en avant 3 points qui permettront d'améliorer l'attractivité de notre commune. Cette étude s'étale sur 6 mois environ. Elle sera une occasion intéressante pour travailler sur le devenir de l'ancienne maison de retraite.

Questions diverses

➤ Un arbre penche sensiblement dans la cour de l'école primaire. Un rappel va être fait auprès des services de la CDC.

➤ Nous déplorons de plus en plus de poubelles non ramassées le lundi. Les causes sont les erreurs de sacs et les erreurs de tri. Il est rappelé que ces sont les agents techniques qui passent du temps à ramasser ces poubelles ! Un article a été rédigé dans le bulletin municipal pour rappeler les bons gestes de tri.

➤ Il a été constaté que certaines personnes ont des comportements inappropriés quand ils circulent en quad notamment dans le bourg.

- Il y a toujours des pigeons sur la commune. Nous allons reprendre contact avec l'entreprise qui gère la régulation.
- Mme Retaillé nous informe avoir contacté le DJ pour la Fête de la Musique. Cette année, il accepte de faire la prestation pour la somme de 600 euros. Accord en est donné à l'unanimité.
- M. Stumboff a participé à la commission scolaire relative à la carte scolaire, c'est-à-dire l'affectation des communes pour chaque école.
- Pour expliquer la situation actuelle, il convient de rappeler que les communes de St Martin-des-Pézerits et St Aquilin-de-Corbion dépendaient auparavant de la CDC des Pays de la Marche, donc les enfants étaient rattachés à l'école des Sources.
- Lors des fusions de CDC en 2013, ces deux communes se sont trouvées placées administrativement sous l'égide la CDC des Pays de Mortagne-au-Perche. Dès lors, il existait un accord tacite entre la CDC des Pays de L'Aigle et la CDC du Pays de Mortagne, à savoir l'octroi de dérogations pour les enfants rattachés administrativement à l'école de Soligny-la-Trappe au profit de l'école de Moulins-la-Marche. La CDC du Pays de Mortagne acceptait alors de financer les 1.000 euros de coût de scolarité par enfant.
- Récemment, la CDC des Pays de Mortagne a fait savoir qu'elle refuserait maintenant toutes les dérogations des enfants de son territoire vers l'école de Moulins-la-Marche.
- Parallèlement, les communes de Fay et Mahéru ont officialisé l'école de Moulins-la-Marche comme école de secteur.
- La double appartenance de la commune de Bonsmoulins est terminée. Les enfants de Bonsmoulins seront maintenant dirigés uniquement vers l'école des Sources.
- St Hilaire sur Risle conserve sa double appartenance avec la possibilité de diriger ses enfants vers Moulins-la-Marche et vers Aube.
- Les enfants des communes d'Auguaise et Brethel resteront orientés vers de l'école de Moulins-la-Marche. Ecorcei a reçu une fin de non-recevoir à sa demande de récupération de ces deux communes.
- Au vu de tous ces éléments, l'école des Sources ne devrait perdre qu'un nombre limité d'élèves.

Prochaine séance le 5 mars 2025.

Levée de séance à 21h50.

Le Maire,
Fabrice GLORIA

Le secrétaire de séance
Edouard DE LA HITTE



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Edouard DE LA HITTE", is written next to the official stamp.